



Directive 85 (1955)¹

Organisation européenne de l'énergie atomique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge son Bureau de transmettre la [Résolution 89](#), sur l'organisation européenne de l'énergie atomique, les rapports y relatifs et le compte rendu du débat sur la relance européenne au comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine et aux gouvernements des États participant à ce comité.

1. 26e séance, 26 octobre 1955

